



Les réponses du Ministre de la santé à la demande du CNCT

Rubrique : actualités - Date : vendredi 17 septembre 2004

L'AFP, le Figaro, le Parisien et 20 Minutes indiquent que, réagissant à l'appel lancé par le Comité national contre le tabagisme (voir revue de presse d'hier) Philippe Douste Blazy a estimé qu'il fallait d'abord faire respecter la loi Evin avant de bannir la cigarette de tous les lieux publics, comme le demande le CNCT. L'AFP rapporte les propos du ministre « Il faut aller vers une véritable pratique de cette loi qui est une bonne loi » et « que l'on puisse d'abord (&) être sûr que la loi qui interdit de fumer dans les lieux publics soit respectée ». Selon lui « il ne s'agit pas de dire, je veux et j'interdis à tout le monde, il faut surtout faire respecter et vous ne ferez respecter cela qu'en diminuant la consommation de tabac en général en France » et il a ajouté « faire des lois c'est très facile, je préférerais qu'il y ait un peu moins de lois dans ce pays et que les lois soient respectées ».

« Le ministre contre une nouvelle loi » titre le Figaro qui rappelle que l'appel du CNCT a été publié hier dans ses colonnes. Soulignant que le ministre a reconnu que « la loi n'est pas toujours respectée », le journal observe qu'il « existe une autre loi qui devra être également respectée » celle adoptée le 30 juillet dernier qui donne aux inspecteurs du travail une mission de contrôle du respect de la loi Evin dans les lieux publics et les entreprises. Conclusion sur la réaction du CNCT « Il est très clair que la protection des non fumeurs et des fumeurs contre la pollution atmosphérique par la fumée du tabac ne peut se satisfaire de dispositions non respectées de la loi Evin. Nous sommes prêts à démontrer au ministre, en discutant avec lui, pourquoi sa déclaration est non avenue et obsolète. Il faut un changement radical par la voie législative pour interdire le tabac dans les entreprises, les bars et les restaurants.